

Aujourd'hui quinze juillet mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la république française, par devant nous Barthélemi Louis Bressan, officier public en la municipalité provisoire de Lyon, sont comparus les citoyens Pierre Chargny, épiciier à Lyon, place du Change, âgé de vingt trois ans, fils légitime de François Chargny, habitant de la paroisse de Vincel, département du Jura et de Marquerite Chaumont d'une part et la citoyenne Agathe Riboulet, blanchisseuse audit Lyon, rue Port-Charlet, âgée de vingt-cinq ans, fille légitime d'André Riboulet, habitant de la paroisse de Lentilly, district de la campagne de Lyon, ici présent, et de Françoise Charmette d'autre part, lesquels futurs époux, pour contracter mariage en vertu de leur contrat passé devant Duqueyrt, notaire à Lyon, le vingt-cinq juin dernier, et de leurs promesses dûment publiées, enregistrées et affichées le sept de ce mois dans leur section conformément à la loi, sans qu'il ait paru aucune opposition, nous ont déclaré à haute et intelligible voix se prendre librement et volontairement pour époux, d'après laquelle déclaration, nous, officier susdit avons <sup>prononcé</sup> au nom de la loi que Pierre Chargny et Agathe Riboulet sont bien et dûment unis en



mariage, dont nous avons rédigé acte en la maison commune,  
en présence des citoyens François Debulloir, chapelier rue de la  
Convention, Claude Chaumont, garçon de magasin rue de la Con-  
vention, Claude Forêt demeurant chez le citoyen Thomas Da-  
vin, rue pêcherie et Guillaume Joly, épiciier place du change  
témoins majeurs qui nous ont attesté les liberte', noms et  
qualités des parties, lesquels ont signé avec les époux et  
nous, non le père de l'épouse qui a déclaré ne le savoir de ce  
enquis.

Chazotte *ce j'atteste* Joly Cadet

K. Chaumont forest Debulloir Bressan off. m.  
prov.